

Descendants d'immigrés, « les laissés pour compte » de la République ?

Introduction

L'immigration est un phénomène croissant et ne possède pas un caractère nouveau pour la France. Tout au cours de son Histoire, la République française a connu plusieurs vagues d'immigrations et l'une des plus importantes reste celle qui suit la Seconde Guerre Mondiale afin de reconstruire le pays. Face à cette demande de main d'œuvre, des travailleurs invités sont arrivés en France dans l'espoir d'augmenter leur capital économique et social, puis de retourner dans leur pays de naissance. Cependant, de nouvelles décisions ont mis en place la politique du regroupement familial pour les immigrés. Celle-ci a impacté et façonné les initiatives et dispositifs politiques pour les prochaines années. Ces mécanismes sont assez variés mais ont un objectif commun : l'intégration.

Cette immigration, majoritairement du Maghreb, de l'Afrique subsaharienne et de la Turquie, a suscité de nombreux débats politiques et médiatiques quant à l'intégration des immigrés et de leurs enfants tout juste arrivés sur le territoire français. En effet, il s'agit d'intégrer des personnes n'ayant ni la même langue, ni la même culture, ni la même religion, travaillant dans des emplois assez précaires et vivant dans les logements sociaux des quartiers sensibles. Bien que des dispositifs politiques soient mis en place pour intégrer et insérer les descendants d'immigrés, sont-ils réellement efficaces ? Ces différents mécanismes permettent-ils une égalité entre les jeunes de la population majoritaire, les jeunes descendants d'immigrés européens et les jeunes descendants du continent africain et de la Turquie ? C'est particulièrement cet aspect qui nous intéressera tout au long de cette étude.

Cet article va, tout d'abord, se pencher sur le profil des descendants d'immigrés en commençant par expliquer les raisons de ce flux migratoire qui a permis à leurs grands-parents et parents de venir, puis de s'installer en France à la suite de la Seconde Guerre Mondiale pour reconstruire le pays. La migration est tellement diverse qu'il sera également question de traiter les pays de provenance de ces individus. Ensuite, nous nous focaliserons sur les différents événements et mécontentements des descendants d'immigrés qui ont marqué la société française et ont impacté les décisions politiques par l'instauration de diverses mesures. Et nous terminerons par un état des lieux sur la situation de ces jeunes issus de l'immigration.

Le profil des descendants d'immigrés

Selon la définition adoptée par le Haut Conseil à l'Intégration, un immigré est une « personne née étrangère à l'étranger et entrée en France en cette qualité en vue de s'établir sur le territoire français de façon durable »¹. Ainsi, en partant de cette définition assez claire donnée par le Haut Conseil à l'Intégration et selon les chiffres publiés par l'Institut national de la statistique et des études économiques, 6,8 millions d'immigrés vivent actuellement sur le territoire français en 2020. Cette estimation représente environ 10,2% de la population de la France. Parmi ce groupe d'individus, 2,5 millions ont pu acquérir la nationalité française². Bien que ces personnes soient

¹ Haut Conseil à l'Intégration, *Mots de l'Intégration*. Consulté le mercredi 29 septembre 2021.

<http://archives.hci.gouv.fr/-Mots-de-l-integration-.html>

² Institut national de la statistique et des études économiques, *L'essentiel sur... les immigrés et les étrangers*, juillet 2021. Consulté le mercredi 29 septembre 2021.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3633212>

devenues françaises, il n'en est pas moins vrai qu'il garde tout de même leur précédente nationalité.

Pour avoir une vision globale et géographique de cette immigration, il est essentiel de se pencher sur les continents de provenance de ces individus. En effet, le continent africain³ est celui qui voit sa population partir en France puisque cela représente environ 47,5% en 2020 tandis que 32,2% d'immigrés vivant sur le sol français sont nés en Europe. Par conséquent, 12,7% d'immigrés viennent d'Algérie, 12% du Maroc, 8,6% du Portugal, 5% de la Tunisie, 3,6% de la Turquie et 3,5% sont originaires d'Espagne⁴.

Les raisons de l'immigration sont assez nombreuses, diverses mais également similaires. Travailler, subvenir aux besoins de sa famille et avoir de meilleures conditions de vie sont les ambitions et les souhaits des immigrés arrivés en France. Par ailleurs, les pays de provenance des immigrés restent tout de même importants pour comprendre les différents enjeux et conséquences de cette migration pour les années à venir.

L'immigration maghrébine et africaine est assez complexe dans le sens où celle-ci se réfère à diverses compréhensions. Pour les pays du Sahel, la sécheresse ne permet plus aux habitants de subvenir à leurs besoins et de travailler dans les années 1970. La population du Maghreb était vivement encouragée en tant que travailleurs invités pour contribuer à la reconstruction de la France à la suite de la Seconde Guerre Mondiale⁵. Par ailleurs, l'immigration provenant de l'Afrique subsaharienne et du Maghreb résultent, d'une certaine manière, du colonialisme français. Le flux migratoire se façonne en fonction des liens historiques, culturels et linguistiques qui ont pu se former tout au long de ces années de colonisation. De plus, recruter des travailleurs de cette partie du monde est plus pratique en raison de la proximité des systèmes éducatifs et de la réglementation assez facile pour les habitants des anciennes colonies puisque jusqu'en 1984, ces derniers pouvaient entrer sur le territoire français sans visa⁶.

Quant à l'immigration de la population turque, celle-ci se distingue du continent africain puisqu'elle ne découle pas de l'histoire coloniale de la France. En effet, un accord bilatérale relatif au recrutement de travailleurs turcs à destination de la France a été signé le 8 avril 1965. Nommée « Convention de main-d'œuvre entre la France et la Turquie »⁷, cet accord permet aux Turcs de travailler en France, de s'y établir et d'obtenir, par la suite, un regroupement familial. Le droit au regroupement familial donne la possibilité aux travailleurs d'être rejoint, sous certaines conditions, par des membres de leur famille⁸. Ainsi, les descendants d'immigrés découlent directement de cette politique mise en œuvre pour permettre à la nouvelle main-d'œuvre de rester en France par l'arrivée de leurs proches.

³ Par continent africain, nous évoquons, dans cet article, la population africaine et la population maghrébine.

⁴ Institut national de la statistique et des études économiques, L'essentiel sur...

⁵ Pascal Priestley, « La France, une suite de vagues migratoires », *TV5 Monde*, 10 septembre 2015. Consulté le mercredi 29 septembre 2021.

<https://information.tv5monde.com/info/la-france-une-suite-de-vagues-migratoires-52917>

⁶ Cris Beauchemin, « Profil démographique des personnes d'origines subsaharienne en France », *Études pour la Chaire, Diasporas Africaines*, n°2 (2020) : 6.

<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-03097531/document>

⁷ République française, *Décret n°65-447 du 10 juin 1965 portant publication de la Convention de main d'œuvre entre la France et la Turquie du 08-04-1965*, promulgué le 15 juin 1965.

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000493930>

⁸ République française, *Décret n°65-447 du 10 juin 1965*, Article 10.

Cette installation définitive, pour une grande majorité d'immigrés venant de différents horizons et régions du monde, permet la création de nouvelles politiques publiques et de dispositifs pour les enfants et descendants des immigrés. En quelques mots, un descendant d'immigrés est une « personne née et résidant en France ayant au moins un parent immigré »⁹. En 2019, cette jeune population représente environ 11,5% de la population en France, hors Mayotte¹⁰. Ainsi, bien que relié par l'histoire de leur famille, les descendants d'immigrés n'ont pas connu la migration à titre personnel. De plus, il est important de souligner que les descendants d'immigrés sont relativement jeunes et ont moins de 35 ans¹¹ et pourraient ainsi représenter un atout majeur et incontournable pour la société française.

Entre soulèvements des jeunes et dispositifs mis en œuvre par l'État

Avec le regroupement familial rendu possible pour les travailleurs étrangers en France, la question de l'intégration s'est posée depuis la fin des années 1970. Le dispositif « Enseignement Langue et Culture d'origine » (ELCO) a été conçu en 1977 dans l'objectif de permettre aux enfants d'immigrés et à leurs descendants de garder un lien avec leur pays d'origine. Ces cours facultatifs sont enseignés dans les écoles publiques en France par des enseignants recrutés et payés par les pays d'origine¹². Toutefois, les discours médiatiques et politiques reprochaient à ces jeunes de ne pas s'intégrer, de ne pas adhérer aux valeurs fondamentales de la République française et de favoriser plutôt le communautarisme¹³. Ce sont particulièrement les premiers soulèvements urbains à la fin des années 1970 qui ont rendu visibles les problèmes sociaux et économiques présents dans les banlieues en France. Par ailleurs, les banlieues étaient sous haute surveillance policière¹⁴ et les divers affrontements ont poussé le gouvernement de gauche à mettre en avant des politiques publiques prioritaires¹⁵ afin d'améliorer les conditions de vie dans ces zones majoritairement oubliées.

De ce fait, la France se retrouve face à une génération réclamant des droits fondamentaux et essentiels tels qu'une reconnaissance et une égalité en employant diverses méthodes. En effet, ces dernières sont assez variées, nous pouvons y retrouver, par exemple, des associations militant contre les crimes haineux, sécuritaires mais également contre les exclusions massives¹⁶ jugées arbitraires et inégalitaires. D'ailleurs, face à la victoire du Front National à Dreux lors des élections en décembre 1983, une Marche pour l'égalité et contre le racisme voit le jour afin

⁹ Catherine Demaison, Laurence Grivet, Claire Lesdos et Denise Maury-Duprey, « France, portrait social Edition 2020, Population : Immigrés et descendants d'immigrés », *INSEE Références*, (décembre 2020) : 218.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4797578?sommaire=4928952&q=descendant+immigré>

¹⁰ Catherine Demaison, Laurence Grivet, Claire Lesdos et Denise Maury-Duprey, « France, portrait social ».

¹¹ Erika Athari, Yaël Brinbaum et Jérôme Lè, « Les rôles des origines dans la persistance des inégalités d'emploi et de salaire, édition 2019 », *INSEE Références*, (juillet 2019) : 30.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4175267?sommaire=4182950>

¹² Patrick Lovett et Elom Toble, « France : poussée de fièvre autour de l'enseignement de l'arabe à l'école », *France 24*, 9 janvier 2017. Consulté le vendredi 29 octobre 2021.

<https://www.france24.com/fr/20170109-France-ivelco-enseignement-langue-arabe-polemique-reforme-enseignement>

¹³ Patrick Simon, « Les descendants d'immigrés et la question de l'intégration », *Regards croisés sur l'économie*, n°20 (janvier 2017) : 1.

DOI 10.3917/rce.020.0081

¹⁴ Ahmed Boubeker, « The outskirts of politics: The struggles of the descendants of postcolonial immigration in France », *French Cultural Studies*, vol 24, n°2 (Mai 2013): 186

DOI: 10.1177/0957155813477797

¹⁵ Ahmed Boubeker, « The outskirts of politics », 184.

¹⁶ Ahmed Boubeker, « The outskirts of politics », 184 – 185.

d'appeler à la fraternité¹⁷ et à la solidarité. Cette initiative a permis de faire entendre la voix d'une jeunesse en détresse issue de l'immigration et vivant dans les banlieues.

A la suite de ces nombreux soulèvements et de ces cris de désespoir, le gouvernement français a créé et mis en place divers dispositifs pour permettre de meilleures conditions de vie dans les zones auparavant oubliées par les autorités. Ainsi, le gouvernement Raymond Barre, sous la direction du secrétaire d'État au logement, Jacques Barrot, lance le premier plan banlieue « Habitat et vie sociale » qui vise la réhabilitation des cités HLM¹⁸. D'autres mécanismes sont proposés et mis en œuvre comme le plan banlieues 89, en 1983, qui désenclave et enjolive les banlieues¹⁹ mais aussi le plan Marshall de l'État en 1996. Par le biais de ce dernier, le gouvernement prévoit la création de zone urbaine sensible (ZUS)²⁰, zones franches urbaines (ZFU) et zones de redynamisation urbaine (ZRU)²¹ afin de relancer l'activité économique mais également l'emploi dans ces zones sélectionnées par l'État²². Nous pouvons aussi retrouver un aspect juridique des dispositifs tels que la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU) en 2000 qui encourage à recréer un équilibre social dans les territoires identifiés et impose aux villes d'offrir 20% de logements sociaux²³ et la loi Borloo en 2003 par la création d'un observatoire national des zones urbaines sensibles²⁴ afin de réduire les écarts de développement entre les territoires et de réduire les inégalités sociales²⁵ persistantes.

De nouvelles tensions éclatent en France à la suite des décès de Bouna Traoré et Zyed Benna, électrocutés dans un poste source en tentant de fuir la police nationale. En effet, cet événement tragique suscite de vives réactions telles que des émeutes dans les banlieues qui donnent lieu à des affrontements entre policiers et habitants des quartiers mais également par la mise en place

¹⁷ Ahmed Boubeker, « The outskirts of politics », 187.

¹⁸ Commissariat général à l'égalité des territoires, *Le devenir des quartiers Habitat Vie Sociale (HVS)*, (Paris, Octobre 2018) : 6. Consulté le lundi 18 octobre 2021.

<https://www.fors-rs.com/publication/le-devenir-des-quartiers-habitat-vie-sociale-hvs/>

¹⁹ Alice Sotgia et Thibault Tellier, « Banlieues 89 et la construction du Grand Paris (1983-1991) », *Inventer le Grand Paris*. Consulté le lundi 18 octobre 2021.

<https://www.inventerlegrandparis.fr/article/banlieues-89-et-la-construction-du-grand-paris-1983-1991/>

²⁰ Les ZUS sont considérées comme des quartiers en difficulté et sont touchées par la pauvreté et la précarité sociale. Les étrangers et les familles nombreuses composent ces zones réparties particulièrement dans les grandes villes de France.

Françoise Jacquesson, « Les zones urbaines sensibles franciliennes : des réalités diverses », *Insee Ile-de-France*, n°271 (Août 2006) : 1 – 2. Consulté le lundi 18 octobre 2021.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/1289184>

²¹ Les ZFU et les ZRU sont des quartiers situés dans des périmètres sensibles et défavorisés des villes. Afin de permettre une meilleure insertion professionnelle des jeunes de ces quartiers, le gouvernement favorise l'implantation des entreprises pouvant être exonérées d'impôts sur les bénéfices pour une durée de 5 ans.

Ministère de l'Économie des Finances et de la Relance, *Zones franches urbaines, quelles opportunités pour les entreprises ?*, Juillet 2020. Consulté le lundi 18 octobre 2021.

<https://www.economie.gouv.fr/entreprises/zones-franches-urbaines-zfu-te-avantages-impots#>

²² République française Open Data, *ZUS, ZRU et ZFU*. Consulté le lundi 18 octobre 2021.

<https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/zus-zru-et-zfu-idf/>

²³ Ministère de la Transition et de l'Écologie, *L'article 55 de la loi solidarité et renouvellement urbain (SRU), un mode d'emploi*, Août 2021. Consulté le lundi 18 octobre 2021.

<https://www.ecologie.gouv.fr/l'article-55-loi-solidarite-et-renouvellement-urbain-sru-mode-demploi>

²⁴ Actuellement, cette structure est dénommée « observatoire national de la politique de la ville ».

²⁵ République française, *Loi n° 2003-710 du 1 août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine*, Article 1.

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000428979/>

de l'état d'urgence²⁶ sur tout le territoire français. Dans l'objectif de calmer ces tensions, des initiatives politiques sont mises en œuvre afin d'atténuer le plus rapidement possible les problèmes d'ordre sociaux en France. Parmi ces mesures, la loi pour l'égalité des chances est adoptée pour étendre le dispositif des ZFU, faciliter l'accès à l'emploi des jeunes par des formations, des contrats d'embauche à durée indéterminée et la volonté de renforcer la lutte contre les discriminations²⁷. Dans cette lignée, des classes préparatoires sont créées dans les ZUS, la Haute autorité de lutte contre les discriminations obtient plus de compétences et une agence pour la cohésion s'installe. Toutefois, l'arrivée de Nicolas Sarkozy au pouvoir ne permet plus à ces derniers dispositifs politiques de continuer²⁸.

Le gouvernement de François Fillon, sous la présidence de Nicolas Sarkozy, propose plutôt le plan Espoir Banlieues en 2008. Celui-ci vise à réduire les écarts d'inégalités en favorisant la mixité sociale, la création d'internats, un accompagnement vers l'emploi et des projets de transports publics²⁹. Des mécanismes sont également mis en place sous la direction du Président François Hollande. Effectivement, en 2014, la loi Lamy, ou la loi de nouvelle géographie prioritaire, permet de mettre en place une réforme pour concentrer les moyens et mécanismes étatiques vers les territoires souffrants de problèmes sociaux et économiques. L'identification des quartiers prioritaires se fait dorénavant sur la base d'un seul critère, à savoir le revenu par habitants³⁰. L'année suivante, le Premier Ministre Manuel Valls lance un comité interministériel « Égalité et Citoyenneté : la République en actes » afin de proposer des solutions face au « malaise social et démocratique » que traverse la France. Ce programme vise à réduire les inégalités sociales, la crise entre les Français et les institutions et à lutter contre l'intolérance et la haine³¹ en forte hausse ces dernières années. Parmi ces mesures, le combat contre les discriminations notamment lors de l'embauche et dans l'emploi³², l'insertion professionnelle dans des métiers en demande en mobilisant et sollicitant des jeunes sans qualifications³³ et la reconstruction de logements sociaux en dehors des quartiers prioritaires³⁴ y figurent.

²⁶ Laurent Mucchielli et Abderrahim Aït-Omar, « Les émeutes de novembre 2005 : les raisons de la colère », dans *Quand les banlieues brûlent... Retour sur les émeutes de novembre 2005 Édition revue et augmentée*, dir. Véronique Le Goaziou et Laurent Mucchielli (Paris : La Découverte, « Sur le vif », 2007), 15.

²⁷ République française, *Loi n°2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances*.

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000268539/>

²⁸ Sylvia Zappi, « Dix ans après les émeutes, le sentiment d'abandon des banlieues », *Le Monde*, 26 octobre 2015. Consulté le lundi 18 octobre 2021.

https://www.lemonde.fr/banlieues/article/2015/10/26/dix-ans-apres-les-emeutes-le-sentiment-d-abandon-des-banlieues_4796959_1653530.html

²⁹ J.B., « Nicolas Sarkozy veut « réinventer la ville » », *Le Figaro*, 8 février 2008. Consulté le lundi 18 octobre 2021.

<https://www.lefigaro.fr/actualites/2008/02/08/01001-20080208ARTFIG00531-nicolas-sarkozy-veut-reinventer-la-ville.php>

³⁰ Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, *Loi de nouvelle géographie prioritaire (Loi LAMY)*.

<https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/loi-de-nouvelle-geographie-prioritaire-loi-lamy>

³¹ République française, *Égalité et citoyenneté : la République en actes. Réunion interministérielle du 6 mars 2015*, 2015, p. 5

https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/document/document/2015/03/06.03.2015_dossier_de_presse_comite_interministeriel-egalite-citoyennete-la_republique_en_actes.pdf

³² République française, *Égalité et citoyenneté*, 29

³³ République française, *Égalité et citoyenneté*, 32

³⁴ République française, *Égalité et citoyenneté*, 39

État des lieux de la situation des descendants d'immigrés

Finalement, toutes ces mesures politiques prises par les différents et précédents gouvernements français ont-elles permises aux jeunes descendants d'immigrés de se faire une place dans la société actuelle ?

Selon les données annuelles de 2020 publiées par l'Institut national de la statistique et des études économiques, 16,4% des descendants d'immigrés européens ont obtenu leur diplôme supérieur à Bac +2 en France avec 15,3% pour l'Espagne et 18% pour le Portugal. Nous pouvons remarquer que le pourcentage des descendants d'immigrés en provenance d'Afrique est plus élevé : 17,1% pour l'Algérie ; 21% pour le Maroc ; 26,2% pour la Tunisie et 26,7% pour les autres pays du continent africain. Toutefois, ce niveau est relativement bas pour les jeunes franco-turcs puisque seulement 12,6%³⁵ ont obtenu un diplôme à Bac +2.

Néanmoins, nous pouvons également constater que les jeunes descendants d'immigrés se retrouvent davantage dans les formations courtes bien que le chiffre des pays de l'Afrique et de la Turquie reste moins élevé que les pays européens tels que l'Espagne et le Portugal. Respectivement, pour le CAP-BEP, ces derniers sont de 38,1% et 30,7% tandis que les estimations montrent 30,9% pour l'Algérie, 29,5% pour le Maroc, 23% pour la Tunisie, 22,6% pour les autres pays africains et 25,2% pour la Turquie.

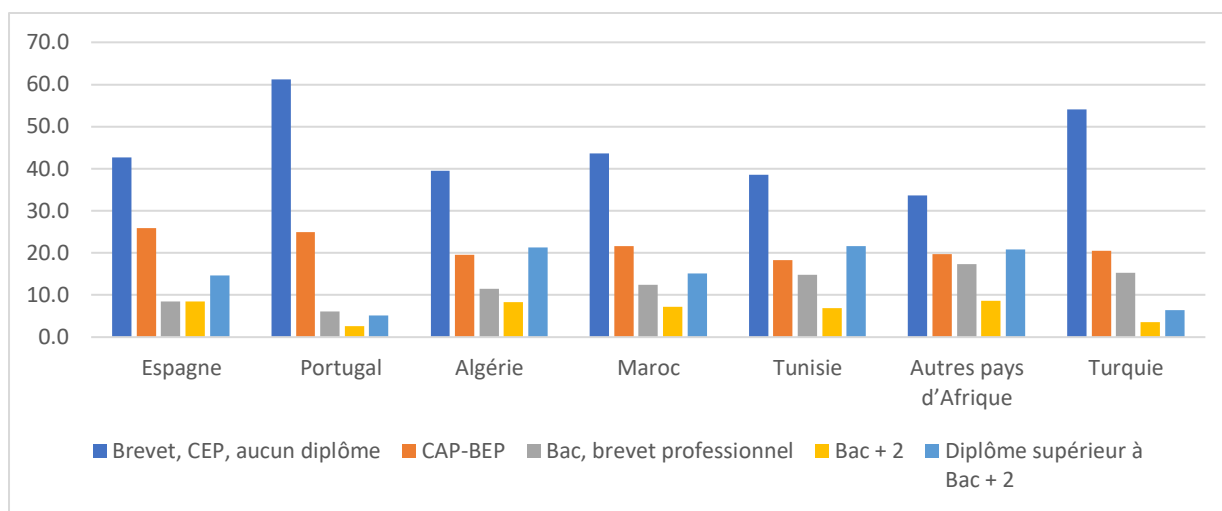
Les chiffres concernant la classification du Brevet, CEP, aucun diplôme restent assez élevés lorsqu'ils sont comparés avec les autres catégories de niveau de diplôme. Nous pouvons remarquer que le Portugal possède un taux de 61,1%, suivi par la Turquie avec 54%. Pour ce qui est des autres pays d'origine, l'Algérie est à 39,6%, le Maroc se rapproche des 44%, la Tunisie a 38,5% tandis que les autres pays du continent africain ont un pourcentage moins élevé avec 33,6% jeunes possédant un Brevet, un CEP ou ne possédant pas de diplôme. Et du côté européen, l'Espagne s'inscrit avec un taux de 42,7%³⁶.

Graphique 1 : Niveau de diplôme des descendants d'immigrés par pays d'origine (2020)³⁷

³⁵ Institut national de la statistique et des études économiques, *Niveau de diplôme des descendants d'immigrés par origine géographique. Données annuelles 2020* [tableau], Mai 2021. Consulté le vendredi 1^{er} octobre 2021. https://www.insee.fr/fr/statistiques/4187349#tableau-figure1_radio2

³⁶ Institut national de la statistique et des études économiques, *Niveau de diplôme des descendants d'immigrés*.

³⁷ Institut national de la statistique et des études économiques, *Niveau de diplôme des descendants d'immigrés*.



Les jeunes concernés évoquent des injustices scolaires à l'école et à l'université en pointant l'existence de discriminations raciales. En effet, 58% de ces individus ont le ressenti que cette discrimination est fondée sur leur origine ou nationalité tandis que 13% estiment que la raison est plutôt la couleur de peau³⁸. Par ailleurs, un autre sentiment d'injustice est ressenti par les descendants d'immigrés puisque 15% d'entre eux jugent que l'orientation³⁹ n'est pas adaptée et est donc inégalitaire. Les jeunes originaires du Maghreb, de l'Afrique subsaharienne et de la Turquie évoquent une mauvaise orientation, voire plutôt une orientation non-souhaitée dans les filières technico-professionnelles⁴⁰.

Une étude de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire vient compléter les ressentis de ces jeunes puisque la recherche montre une sous-représentation de ces personnes dans les formations d'apprentissage, avec 53% contre 65% pour les jeunes de la population majoritaire, étant donné que les descendants d'immigrés sont généralement orientés vers les lycées professionnels⁴¹. Par ailleurs, à cela s'ajoute l'enquête PISA 2018, menée par l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE), montrant la France parmi les quatre pays les plus inégalitaires en ce qui concerne le système éducatif⁴².

Bien évidemment le niveau de diplôme et les diverses formations sont des facteurs essentiels à prendre en considération lorsqu'il s'agit d'étudier l'insertion des jeunes issus de l'immigration dans la société. En effet, les franco-turcs sont les descendants d'immigrés ayant un taux de chômage plus élevé, c'est-à-dire 20,8%, parmi les pays concernés par cet article. Quant à ceux du continent africain, le pourcentage se situe entre environ 16,2% et 20,2%. Pour les jeunes

³⁸ Yaël Brinbaum et Jean-Luc Primon, « Parcours scolaires des descendants d'immigrés et sentiments d'injustice et de discrimination », dans *Économie et Statistiques, Insee*, n°464-466 (2013) : 215. Consulté le mercredi 13 octobre.

https://www.persee.fr/doc/estat_0336-1454_2013_num_464_1_10239

³⁹ Yaël Brinbaum et Jean-Luc Primon, « Parcours scolaires des descendants d'immigrés », 222.

⁴⁰ Défenseur des droits, *Discrimination et origines : l'urgence d'agir*, (Paris, 2020) : 26. Consulté le mercredi 13 octobre 2021.

<https://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/synth-origine-num-15.06.20.pdf>

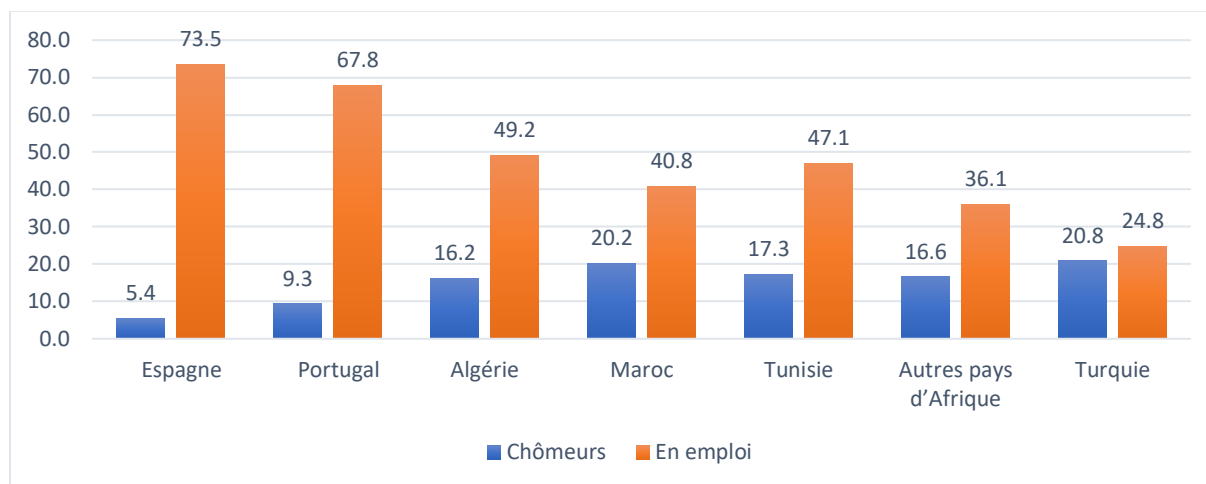
⁴¹ Audrey Kerival, *Des jeunes discriminées au moment de leur insertion sociale. Résultats de deux études et de deux testings lancés par les Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ)*, Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire, Juillet 2018, p. 50

<https://injep.fr/wp-content/uploads/2018/09/rapport-2018-07-note-discriminations.pdf>

⁴² Défenseur des droits, *Discrimination et origines*, 26.

ayant une origine portugaise et espagnole, les chiffres montrent respectivement 9,3% et 5,4%⁴³. Les données de l'OCDE démontrent une inégalité dans le marché du travail pour les enfants et petits enfants d'immigrés même lorsque ces derniers possèdent de bonnes qualifications⁴⁴.

Graphique 2 : Chômage et emploi des descendants d'immigrés par pays d'origine (2020)⁴⁵



Note : Le graphique présent dans cet article ne prend pas en compte l'inactivité de la population concernée, à savoir les retraités, les étudiants et stagiaires.

Ainsi, comment pouvons-nous expliquer cet écart si important entre les descendants d'immigrés « européens » et les descendants d'immigrés d'un pays d'origine de l'Afrique et de la Turquie ? Effectivement, les différents niveaux de diplôme de ces jeunes peuvent être considérés comme une cause qui ne permette pas une insertion professionnelle adéquate. De ce fait, ces jeunes connaissent une situation plus défavorable que les personnes sans ascendance migratoire⁴⁶ et les individus issus de l'immigration européenne en France. Il est évident que d'autres facteurs entrent en jeu tels que les diverses inégalités auxquelles une personne peut être confrontée dans son quotidien. Bien que les inégalités touchent de nombreux individus en France, les jeunes descendants d'immigrés sont plus susceptibles d'être discriminés simultanément pour des raisons assez variées. En effet, la discrimination est un des obstacles récurrents qui empêche toute intégration de ces personnes dans toutes les formes de la société⁴⁷ française.

Dans ce cas de figure, les descendants issus de l'immigration sont confrontés à plusieurs discriminations telles que l'origine et la religion qui représentent les facteurs clés à l'inaccessibilité à l'emploi. Les individus issus de l'immigration à la suite de la Seconde Guerre Mondiale sont majoritairement musulmans, qu'ils soient pratiquants ou bien non pratiquants.

⁴³ Institut national de la statistique et des études économiques, *Inactivité, chômage et emploi des immigrés et des descendants d'immigrés par origine géographique. Données annuelles 2020* [tableau], Mai 2021. Consulté le mercredi 13 octobre 2021.

https://www.insee.fr/fr/statistiques/4195420#tableau-figure1_radio2

⁴⁴ Anthony Heath, Thomas Liebig et Patrick Simon, Discrimination envers les immigrés – mesures, incidences et instruments politiques, dans *Perspectives des migration internationales 2013*, Organisation de Coopération et de Développement Économiques (2013) : 204. Consulté le mercredi 13 octobre 2021.

<https://www.oecd.org/fr/els/mig/PMI-2013-chap4-discrimination-envers-les-immigres.pdf>

⁴⁵ Institut national de la statistique et des études économiques, *Inactivité, chômage et emploi*.

⁴⁶ Erika Athari, Yaël Brinbaum et Jérôme Lê, « Les rôle des origines », 5.

⁴⁷ Anthony Heath, Thomas Liebig et Patrick Simon, Discrimination envers les immigrés, 203.

Selon l'enquête publiée en 2019 par la Fondation Jean Jaurès, la Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (DILCRAH), les personnes de confessions musulmanes vivent une discrimination religieuse de 24% lors de la recherche d'un emploi. D'ailleurs, les musulmans sont cinq fois plus discriminés avec un pourcentage de 23% durant leur carrière tandis que ce taux est uniquement de 5% chez l'ensemble des Français d'après une étude de l'Organisation International du Travail en 2016⁴⁸. Selon les résultats du rapport de l'appel à témoignages sur l'accès à l'emploi et discriminations liées aux origines, réalisés et publiés par le Défenseur des droits en 2016, il s'avère qu'il est très fréquent que la discrimination en fonction de l'origine se retrouve dans le processus de l'embauche en France. Ainsi, 60% des personnes ayant répondu à l'appel à témoignages affirment avoir été confrontées à cette discrimination au cours de ces cinq dernières années⁴⁹. L'idée de la discrimination à l'égard des personnes ayant une origine est bien réelle et significative. Les jeunes descendants d'immigrés sont donc potentiellement les plus susceptibles, parmi les Français de vivre une discrimination fondée sur l'origine et la religion.

Conclusion

Le constat majeur qui se dégage de cette étude est assez marquant et révoltant. Il est encore difficile de réaliser comment un tel écart entre les descendants d'immigrés européens et non européens peut encore se refléter dans la société actuelle. En raison de leur origine, de leur culture et de leur religion, les jeunes issus de l'immigration non-européenne, particulièrement d'Afrique subsaharienne, du Maghreb et de la Turquie, ne reçoivent pas le même traitement quant à l'égalité des chances que les autres descendants d'immigrés européens ou les personnes sans ascendance migratoire ont.

Pour espérer atteindre une égalité entre Français sans distinction, il faudrait renforcer les dispositifs politiques déjà existants ou créer de nouvelles mesures pour orienter au mieux ces jeunes. Effectivement, si ces derniers sont bien orientés, l'insertion dans le marché du travail serait plus facilitée. Toutefois, il est essentiel de prendre en considération un point de vigilance. Cette insertion professionnelle est possible uniquement si la méthode du testing de CV s'intensifie pour détecter les recruteurs discriminant les personnes issues de l'immigration en recherche d'emploi.

De même, ces différentes discriminations sont nourries par les stéréotypes et les préjugés déjà existants sur ces jeunes. Il est compliqué de vouloir un traitement égalitaire lorsque les médias et les débats publics et politiques sont constamment axés sur la délinquance dans les banlieues. Pour que chaque personne trouve sa place dans la société, il faudrait respecter la devise de la République française figurant dans l'article 2 de la Constitution française du 4 octobre 1958. La liberté devrait donner la possibilité aux descendants d'immigrés de jouir pleinement de leurs droits à l'emploi et à l'éducation. L'égalité permettrait un traitement égalitaire entre tous les Français sans discrimination basée sur l'origine, la couleur de peau et/ou la religion. Et quant à la fraternité, celle-ci est nécessaire pour le vivre ensemble et la solidarité entre tous les Français.

⁴⁸ Ismail Ferhat et François Kraus, « État des lieux des discriminations et des agressions racistes envers les musulmans de France », Jean Jaurès, 2019. Consulté le mercredi 13 octobre 2021.

<https://www.jean-jaures.org/publication/etat-des-lieux-des-discriminations-et-des-agressions-racistes-envers-les-musulmans-de-france/>

⁴⁹ Défenseur des droits, *Résultats de l'appel à témoignages : Accès à l'emploi et discriminations liées aux origines*, (Paris, 2016) : 3. Consulté le mercredi 13 octobre 2021.

https://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/atoms/files/etudesresultats-acces_a_lemploi_et_discriminations_liees_aux_origines-20160919_0.pdf